



## **LIGUE DE TIR DE FRANCHE-COMTÉ**

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2019 à 9 H 30**

**dans les salons de l'Hôtel NOVOTEL - ATRIA Belfort Centre**

**Avenue de l'Espérance 90000 BELFORT**

Le Dimanche 10 Novembre 2019, à 9 Heures 30, les sociétés de tir de Franche-Comté se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire dans les salons de l'Hôtel NOVOTEL-ATRIA Belfort-Centre - Avenue de l'Espérance à BELFORT

Les convocations écrites ont été régulièrement adressées à chaque société par courrier en date du 9 Octobre 2019.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté.

Le Président ouvre les débats de l'Assemblée Générale Ordinaire à 9 H 30 et donne lecture de la liste des personnalités invitées :

Mme Marie-Guite DUFAY - Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (excusée), représentée par M. Francis COTTET, Conseiller Régional délégué à l'Innovation Sociale et en charge du Sport, de la Jeunesse et de la Vie Associative

M. Florian BOUQUET - Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort (excusé)

M. Damien MESLOT - Maire de Belfort et Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort (excusé)

Mme Chrystel MARCANTOGNINI - Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif de Franche-Comté (excusée)

M. Stéphane TOUCAS - Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Territoire de Belfort (absent)

M. Patrice RICHARD - Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRCSP) (excusé)

M. Rémi GUERRIN - Directeur Départemental de la DDCSP du Territoire de Belfort (absent)

Le Président donne la parole à M. Pierre VIVIER, Secrétaire Général de la Ligue, qui rappelle le résultat du décompte des sociétés effectué à l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a précédé cette Assemblée Générale Ordinaire.

Au terme de cet appel des **53** sociétés qui composent la Ligue Régionale, le nombre de clubs présentes ou valablement représentées s'élève donc à **41** représentant **145 voix** sur un total de **173**. **12** sociétés sont absentes ou non valablement représentées, **4** d'entre elles n'étant, par ailleurs, pas à jour des cotisations Club et/ou Président.

Pour la validité des délibérations, la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire requiert la présence du quart des sociétés membres représentant le quart au moins des voix (Art. 10 des Statuts de la Ligue).

Ce quorum est donc atteint et l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer selon l'ordre du jour ci-dessous

- 1 - Approbation du compte-rendu de l'A.G. précédente
- 2 - Rapport moral du Président
- 3 - Rapport financier du Trésorier et Rapport des vérificateurs aux comptes
- 4 - Désignation des vérificateurs aux comptes pour la saison 2019-2020
- 5 - Evolution des tarifs pour la saison 2020-2021
- 6 - Désignation des Délégués de la Ligue à l'A.G. Fédérale du 26 Janvier 2020
- 7 - Rapport des commissions
- 8 - Interventions des personnalités
- 9 - Questions diverses

Le Secrétaire Général rappelle à l'Assemblée le principe du vote à mains levées adopté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a précédé la présente Assemblée. Cette dernière donne son accord pour la prorogation de ce principe de vote à mains levées pour l'approbation des différents rapports et comptes-rendus.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, Mme Isabelle PETREMAN (ST Audincourt) et M. Gérard TRIPIER (ST BESANCON) ont également été désignés, sur leur candidature et à l'unanimité, en qualité d'assesseurs pour surveiller le bon déroulement des opérations de vote. Ils sont reconduits dans cette fonction pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

#### **1 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2018**

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 11 Novembre 2018, précédemment communiqué à l'ensemble des sociétés, est adopté en l'état à l'unanimité des personnes présentes.

## **2 - Rapport moral du Président**

Bien que j'aie pu côtoyer la majorité des personnes présentes à cette Assemblée Générale, il n'est pas impossible que certains d'entre vous aient échappé à mes radars. Aussi, je me permets de vous saluer à nouveau, toutes et tous, en cette belle salle de l'ATRIA qui nous accueille dans les meilleures conditions pour cette Assemblée Générale Ordinaire de la saison sportive 2018-2019.

Je voudrais remercier tous les clubs présents ou représentés, car ce sont les membres de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté et, sans eux, nous n'aurions pas de raison d'être.  
Merci aux Présidentes et Présidents qui ont fait le déplacement, merci aux membres des associations qui ont reçu un pouvoir et qui représentent les Présidents empêchés. Et merci aux membres des clubs qui prouvent que le fonctionnement de notre Ligue les intéresse vraiment, puisque certaines et certains se sont joints à nous en cette matinée du 10 Novembre malgré le pont.

Comme chaque année, nous allons avoir une pensée émue pour toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés au cours de la saison sportive écoulée. Nombre d'entre nous ont subi la perte d'un être cher. La Ligue Régionale et son comité directeur s'associent, ou se sont associés, à votre peine.

En souvenir de toutes ces personnes disparues, nous allons respecter une minute de silence.

Je vous remercie.

Je vous propose de dresser un bilan du nombre de licences comme je le fais chaque année. Cette analyse, que l'on peut qualifier de comptable, à partir des statistiques, me permet de faire un état des lieux concernant nos licenciés, et donc du tir sportif en Franche-Comté.

### **Bilan des licences**

*(Annexe 1)*

Le nombre de clubs reste très stable avec 53 associations affiliées à la F.F.Tir. Si certains clubs ont disparu, d'autres ont été créés et cela a permis de conserver un nombre quasi constant de sociétés de tir. En parallèle, le nombre de licences a connu des hausses et des baisses mais il semble que, là aussi, le principe des vases communicants a joué son rôle et assuré une stabilité du nombre de licenciés.

En analysant les chiffres du département du Doubs, qui représente 50% des effectifs de la Ligue, le nombre de licences n'a que peu évolué, une toute petite augmentation a été constatée. Elle s'élève à 8 licences supplémentaires puisqu'on est passé de 2559 à 2567. La courbe avait connu un certain fléchissement l'an passé, c'est encore plus net cette année.

Le Jura connaît un léger mieux avec 19 licences de plus qu'en 2018, mais c'est une très belle réaction des clubs jurassiens après une diminution de 6,8% l'an dernier. Il lui manque 47 licences pour retrouver son niveau de 2016-2017.

La Haute-Saône a perdu 25 licences au cours de la saison écoulée. C'est la première dégradation depuis la saison 2007. Malgré tout, les chiffres sont encore corrects puisqu'il s'agit de la 2<sup>ème</sup> meilleure saison pour ce département sur la même période.

Le Territoire de Belfort connaît une deuxième diminution successive du nombre de ses licences. Il en perd 10. Il faut noter qu'il n'y a plus que 3 clubs dans le 90, et que certains tireurs ont peut-être trouvé refuge dans les départements limitrophes.

En résumé, le Doubs a progressé de 8 licences et le Jura de 19. La Haute-Saône a perdu 25 licences et le Territoire 10. Ce qui impacte très peu le nombre de licenciés francs-comtois puisque la ligue a perdu 8 licences en tout et pour tout. C'est anecdotique et ne doit pas être analysé comme une contre-performance. En effet, lorsque je compare le nombre de licences déjà payées à la date du 9 novembre, date à date, il apparaît que vous avez déjà amélioré vos rentrées : 4556.

Il n'y en avait que 4483 l'an passé, et l'on retrouve quasiment les chiffres de 2017.

Les prévisions restent donc les mêmes pour la saison prochaine. On peut espérer atteindre 5559 licences au cours de la saison 2019-2020.

Les nombreuses installations qui ont été créées ou améliorées ont bénéficié de visites de la commission d'homologation. Dans tous les cas, un certificat d'homologation a été envoyé aux clubs et autorise la pratique dans de bonnes conditions. Nul doute que de nouveaux adhérents viendront grossir les rangs des clubs bâtisseurs.

Une étude comparative entre licencié(e)s féminines et masculins nous permet de constater que les féminines ont plus progressé que les masculins depuis la saison 2007-2008. Les effectifs de ces dames ont augmenté de 116% alors que les messieurs n'ont progressé que de 89%.

On peut voir que la part des féminines est de 11,88 %, ce qui devrait entraîner une représentation de celles-ci dans les comités directeurs des associations dans la même proportion. Par exemple, lors de la prochaine élection du comité directeur de la Ligue, il serait souhaitable qu'au moins deux dames soient élues.

Je vous souhaite de bien recruter et de fidéliser au maximum les membres de vos associations pour terminer cette olympiade avec des voyants au vert.

## **Bilan sportif**

Je ne vais pas établir un bilan sportif qui concurrencerait celui qui vous sera présenté ultérieurement. Je vous fais part de mon ressenti concernant la gestion sportive et la motivation des tireurs sportifs. Je m'inquiète de la baisse du nombre de participants, tant aux coupes de ligues qu'aux championnats départementaux et régionaux. De même, les tours des circuits nationaux organisés dans notre ligue ne remplissent pas leurs objectifs. Malgré des tarifs largement moins élevés que dans d'autres ligues régionales, les plannings de tir semblent de plus en plus "lights". Cette démotivation des compétiteurs entraîne celle des organisateurs qui sont beaucoup moins nombreux à se porter candidats pour l'organisation de compétitions peu rentables. Je regrette sincèrement l'ambiance qui régnait sur les pas de tir il y a une décennie, et que la passion que nous connaissions par le passé ait disparu. Les tireurs seraient-ils devenus de simples consommateurs ?

## **Bilan financier**

Le comité directeur va vous proposer de voter une augmentation de la part Ligue pour la saison 2020-2021 soit à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020. Cette augmentation de 2 euros doit nous permettre de maintenir le fonctionnement du comité directeur sans crainte dans le futur. Les principales dépenses ( formations, entraînements, organisation des compétitions, frais d'arbitrage et aides aux clubs) pourront être reconduites par le prochain comité directeur dont l'élection est prévue en Novembre 2020. Je tenais à vous rappeler que la ligue n'a pas augmenté cette part depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2014, malgré l'évolution des frais de repas, de nuitées et des indemnités kilométriques que nous avons appliquée.

## **Problème de plombémie**

### Historique

En Mars 2019, quelques tireurs de loisir du Doubs ont réalisé des plombémies (mesure du taux de plomb dans le sang) pour découvrir avec surprise qu'ils avaient un taux de plomb dans le sang supérieur aux taux observés habituellement dans la population générale. Des plombémies supérieures à 400 µg/l ont été mises en évidence. Certains tireurs présentaient des manifestations cliniques d'intoxication au plomb. Les Présidents des deux clubs concernés (ST BESANCON et ST SAINT-VITOIS) ont aussitôt pris la mesure du problème en fermant préventivement les deux stands de tir « indoor » et en alertant l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ces deux stands de tir ont d'abord été suspectés parce qu'on y pratique le tir aux armes à feu, dans une salle sans aération naturelle, mais nous savons maintenant que l'exposition au plomb n'était pas limitée à ces deux stands.

### Les risques

Ces plombémies élevées ont aussi été signalées à l'ARS par divers canaux : médecins traitants, laboratoire d'analyse du CHRU, centre antipoison et de toxicovigilance (CAP-TV de Nancy). L'ARS a transmis aux deux clubs un ensemble de mesures de prévention à mettre en œuvre. L'ARS a saisi l'Agence Santé Publique France pour réaliser une investigation sur les deux clubs.

Le niveau des plombémies réalisées parmi quelques tireurs des clubs bisontins interpelle. Les plombémies élevées au long cours chez l'adulte exposent en effet à des risques d'atteintes rénales et cardiovasculaire non négligeables. Le tir expose aux poussières de plomb présentes sur le stand de tir (lors du tir lui-même, lors du nettoyage du stand de tir ou de la manipulation de munitions) mais également dans certaines activités annexes (rechargement de munitions, nettoyage des armes). L'exposition au plomb dans l'entourage proche des tireurs (et en particulier les femmes enceintes, et les enfants, encore plus vulnérables au plomb que les adultes) ne doit pas être négligé. L'exposition au plomb liée à la pratique du tir a été identifiée dans le milieu des années 1980 aux USA mais semble être restée confidentielle au regard de l'importante littérature existant sur le saturnisme infantile.

### L'enquête

Il n'est pas possible de décrire les taux de plombs dans le sang et les signes cliniques des tireurs actuellement puisque c'est justement l'objectif de l'investigation de Santé publique France. Une investigation consiste à décrire précisément la situation d'alerte sanitaire et à en tirer les conséquences en termes d'actions ou d'enjeux pour assurer pleinement la protection de la santé de la population. Cette investigation est réalisée avec l'appui de l'ARS et du CAP-TV et rendue possible grâce à l'adhésion des tireurs des 2 clubs. Pour être efficace, cette investigation doit se concentrer sur les deux clubs à l'origine de l'alerte afin de décrire la situation sanitaire de la façon la plus exhaustive possible et dans des délais raisonnables. Une communication spécifique a été adressée aux médecins afin de faire prescrire une plombémie à leurs patients tireurs et leurs entourages, qui en feront la demande. Cela devrait faciliter la délivrance des ordonnances. Un courrier postal présentant l'enquête qui va être réalisée a été envoyé aux licenciés des deux clubs concernés. Afin que celle-ci soit la plus précise possible, il est indispensable qu'un maximum de personnes réponde au questionnaire. Bien que cela soit facultatif, j'ai encouragé les adhérents des deux clubs à participer massivement à cette enquête lors des deux réunions de présentation.

Après avoir reçu les résultats de l'analyse de sang, il suffira de se connecter sur un site sécurisé, et répondre aux différentes questions en quelques minutes.

Cette enquête est réalisée conjointement par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté et l'Agence Santé Publique France. Seuls ces fonctionnaires de ces 2 établissements pourront traiter les questionnaires et ils nous fourniront des résultats entièrement anonymes après études des réponses reçues.

### Les suites

Les résultats de l'investigation seront d'abord communiqués aux clubs. En fonction des résultats, une approche plus générale de santé publique en lien avec cette pratique pourra être envisagée puisque d'autres clubs sont certainement exposés au plomb en France.

La Fédération Française de Tir m'a confié le soin de suivre cette initiative régionale et je tiens informé le Président des différentes phases mises en place. Nul doute que les mesures de prévention qui en découleront seront étendues à tous les clubs de notre Fédération.

### Conclusion

Il était nécessaire de prendre ce problème à bras le corps. Je tiens à féliciter publiquement les Présidents des deux clubs concernés, M. Alain OLIEL et M. Michel PETETIN, pour le sérieux et la responsabilité dont ils ont su faire preuve.

Il ne fallait surtout pas nier ce problème de santé publique. Certains commentaires inadaptés ont circulé sur Internet, et ce, depuis toute la France. J'ai rappelé à leurs auteurs qu'entre la pratique de certaines disciplines dans certains stands et la santé des pratiquants, je privilégierai toujours la seconde.

Les autorités de santé ont beaucoup apprécié nos échanges cordiaux et constructifs, ainsi que la transparence que nous avons adoptée. J'ai le sentiment qu'elles ne cherchent pas à fermer les stands de tir puisque des séances découvertes ont eu lieu avec elles et ces personnes ont pris beaucoup de plaisir à pratiquer, alors que le but premier était de présenter les différentes armes et types de munitions afin qu'elles les appréhendent au mieux.

Bien évidemment, nous n'avons aucune garantie de pouvoir utiliser les munitions actuelles dans l'avenir.

Certains états, dont la France, pourraient être amenés à interdire l'usage du plomb puisque c'est déjà le cas dans les pays nordiques. Les fabricants de munitions travaillent sur des métaux ou alliages de substitution et semblent avoir des pistes pour nous permettre de continuer le tir avec nos armes actuelles. Je le souhaite plus que tout.

Je vous remercie de votre attention.

Suite à l'exposé du Président, le Secrétaire Général demande alors si des membres de l'Assemblée ont des observations à formuler.

M. Alain OLIEL, Président de la ST SAINT-VITOIS, demande la parole pour préciser qu'à la suite de ses nombreux échanges avec l'ARS, il est préférable de parler "d'étude" et non "d'enquête", ce dernier terme pouvant générer un réflexe accru de suspicion et de crainte chez les personnes qui en font l'objet.

M. Philippe OUDOT, Président de la ST GRAND'COMBE-CHÂTELEU, évoque le problème du nettoyage des stands qui peut, sans aucun doute, contribuer à l'intoxication des intervenants. Il demande s'il existe des règles ou des matériels particulièrement préconisés en la matière.

Le Président rappelle les règles strictes qui doivent être impérativement appliquées : port de tenues de protection hermétiques, lavage minutieux des mains au savon exclusivement après le nettoyage, interdiction de toute prise d'aliments sur les lieux d'exposition, etc...).

Le recours aux services d'une société de nettoyage spécialisée peut être envisagée mais à un coût susceptible de grever le budget des clubs concernés. De la même façon, après examen des résultats définitifs de l'enquête diligentée par les agences de santé publique et avant que des munitions exemptes de plomb soient éventuellement disponibles, une révision des normes d'équipement des stands sera peut-être rendue obligatoire avec un impact budgétaire non négligeables sur le budget des clubs de tir.

Certains Présidents de clubs s'inquiètent d'une éventuelle modification prochaine des normes d'aménagements des stands de tir, notamment Indoor, qui rendrait caduque l'homologation de ces derniers et imposeraient de lourds investissements pour la mise aux normes (évaluation du coût de cette mise aux normes : 40 000 € par Club à minima).

Le Président propose de reprendre ce sujet dans la rubrique "Questions diverses" de l'ordre du jour de la présente Assemblée et de rédiger une question à soumettre à l'Assemblée Générale Fédérale en Janvier prochain sur la mise en place potentielle d'un fonds de garantie, cautionné par la F.F.Tir, en prévision d'éventuelles mesures ministérielles.

Pour terminer son intervention, le Président précise, pour information, qu'après éloignement des sources d'intoxication, le taux de plomb dans le sang peut diminuer de moitié tous les 4 à 6 mois selon les individus. Toutefois, en fonction de la localisation de l'intoxication dans l'organisme (organes, système osseux, par ex.), il n'est pas possible de revenir à un taux nul

Aucune autre question ou observation n'étant formulée sur ce sujet, le Secrétaire Général soumet le rapport moral du Président au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

### **3 - Rapport financier du Trésorier et Rapport des vérificateurs aux comptes**

La parole est donnée à M. Roland KELLER, Trésorier Général de la Ligue, et à M. Michel HINTZY, Trésorier Général adjoint de la Ligue, qui procèdent à la lecture exhaustive des données et informations comptables relatives à la gestion de l'exercice 2018-2019. (*Annexe 2*)

Pour l'exercice concerné, le montant des produits (produits d'exploitation + produits financiers) s'élève à 138 901,70 € et le montant des charges s'établit à 140 709,94 € ce qui laisse apparaître un déficit sur l'exercice de 1808,24 €.

Au terme de cet exposé, M. Jean-Marie ARROYO (ST LA MIOTTE-BELFORT), qui a procédé avec M. Olivier ROUSSELET (ST BESANCON) à la vérification des comptes, donne lecture du rapport établi à l'issue de leur mission de contrôle. Ce rapport, joint au rapport financier, souligne la parfaite tenue des comptes et l'absence d'irrégularités dans les documents qui leur ont été présentés. En conséquence, ils proposent que l'Assemblée Générale donne quitus aux Trésoriers pour la gestion de l'exercice écoulé.

M. Roland KELLER donne lecture de l'attestation établie par le Cabinet d'Expertise Comptable GRANDGUILLAUME et jointe dans l'annexe qui confirme la parfaite régularité des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2018 au 31 Août 2019.

Au vu des éléments exposés par M. KELLER et M. HINTZY et des rapports de vérification présentés à l'Assemblée, le bilan financier est soumis au vote de l'Assemblée et adopté à l'unanimité des sociétés présentes ou représentées. Quitus est alors donné aux Trésoriers pour l'exercice écoulé.

M. Michel HINTZY, Trésorier Général Adjoint de la Ligue, donne lecture du budget prévisionnel pour l'exercice 2019-2020 (document intégré au rapport financier).

Ce budget est alors soumis au vote de l'assemblée et approuvé à l'unanimité des sociétés présentes ou représentées, moins une abstention

### **4 - Désignation des vérificateurs aux comptes pour la saison 2019-2020**

A la demande du Président, deux vérificateurs aux comptes doivent être désignés pour la saison 2019-2020.

M. Jean-Marie ARROYO (ST LA MIOTTE), qui assumait cette tâche pour la saison 2018-2019, se représente et M. Mesut KARSILAYAN (ST BESANCON) se présente en remplacement de M. Olivier ROUSSELET.

Ces deux candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée et adoptées à l'unanimité.

### **5 - Evolution des tarifs Ligue pour la saison 2020-2021**

Le Président propose d'examiner l'évolution à prévoir des tarifs de licences pratiqués par la Ligue de Franche-Comté.

La part fédérale de ce tarif a augmenté de 2 € pour la saison actuelle et il convient de réfléchir à une éventuelle augmentation de la part Ligue pour la saison 2020-2021.

Pour information, la F.F.Tir doit faire face à un problème de dates d'échéances de prêts liés à la construction du CNTS de CHÂTEAUROUX. L'échéance principale est située au mois d'Août. Le produit des licences n'arrive en compte qu'après cette échéance et un recours systématique à l'emprunt est alors nécessaire pour assurer le versement de l'échéance à la date contractuelle. En sa qualité de membre de la Commission Fédérale des Finances, le Président précise que la F.F.Tir a, d'ores et déjà, effectué des économies par la révision des contrats de téléphonie destinés aux salariés et cadres fédéraux, la réduction du nombre de véhicules et la révision des contrats d'assurance avec changement de prestataire.

Pour compléter ces mesures et afin de trouver une solution pérenne, la F.F.Tir, sur proposition de la Commission des Finances, envisage de limiter la rétrocession annuelle aux Ligues Régionales d'un pourcentage de la part fédérale du prix des licences (à ce jour, 20%).

Le taux de 20% pourrait être ramené à 15 ou 10%, dès cette année, sur proposition soumise au vote des Ligues lors de la prochaine Assemblée Générale Fédérale et avec effet rétroactif sur la saison en cours.

Ce taux de rétrocession serait également revu chaque année lors de l'A.G Fédérale.

Si une telle décision devait être prise pour cette année, elle impacterait les finances de toutes les Ligues Régionales, celles-ci n'ayant pas pu intégrer cette donnée lors de l'établissement de leurs budgets prévisionnels. Pour la Ligue de Franche-Comté, la réduction budgétaire pourrait s'élever à environ 30 000 € sur un budget de 140 000 € pour environ 5200 licences.

A ce jour, la Ligue de Franche-Comté dispose d'une somme de 130 000 € de fonds propres mais, à terme, sa santé financière pourrait être altérée par les décisions de la F.F.Tir en matière budgétaire. Le fonctionnement de la Ligue et, notamment, la politique d'aide aux clubs, telle qu'elle est pratiquée actuellement, pourrait être impactée par cette réduction budgétaire.

Afin de préserver la santé financière de la Ligue et préserver son mode de fonctionnement, le Comité Directeur propose donc au vote des clubs, une augmentation de 2 € de la part Ligue du prix des licences pour la saison 2020-2021.

Pour rappel, la part Ligue du prix des licences n'a pas été augmentée depuis 2014.

Après débats, cette proposition est soumise au vote de l'Assemblée et acceptée à l'unanimité des sociétés présentes ou représentées moins une abstention.

## **6 - Désignation des Délégués à l'A.G Fédérale et de leurs suppléants**

L'Assemblée Générale procède à la désignation des Représentants de la Ligue et de leurs suppléants pour l'Assemblée Générale de la F.F.Tir qui se déroulera le Dimanche 26 Janvier 2020.

Sont candidats au titre de Délégués :

M. Jean VIEILLE-PETIT et M. PETETIN Michel

Par le vote de l'Assemblée, Jean VIEILLE-PETIT et Michel PETETIN sont désignés à l'unanimité comme Délégués de la Ligue à la prochaine Assemblée Générale Fédérale.

Sont candidats au titre de Suppléants :

M. Pierre VIVIER

M. Roland KELLER

M. Jean-Luc DESCAMPS

Après débats, Roland KELLER retire sa candidature.

Par le vote de l'Assemblée, Pierre VIVIER et Jean-Luc DESCAMPS sont désignés à l'unanimité comme Délégués Suppléants de la Ligue à la prochaine Assemblée Générale Fédérale.

## **7 - Rapport des commissions**

### **7-1 – Commission Arbitrage**

La parole est donnée à Mme Bernadette PONTET, Responsable Régional d'Arbitrage, qui dresse le bilan de la saison écoulée en matière de répartition et de disponibilité des arbitres :

Pour le Doubs : 26 arbitres (1 nouvelle diplômée) et 6 arbitres qui officient régulièrement sur l'ensemble de la saison

Pour le Jura : 18 arbitres (4 nouveaux) et 9 officiants réguliers

Pour la Haute-Saône : 15 arbitres (3 nouveaux) et 9 d'entre eux arbitrent régulièrement

Pour le Territoire de Belfort : 7 arbitres et 2 officiants réguliers

Au cours de cette saison 2018-2019, 606 demi-journées d'arbitrage ont été assurées et il apparaît que ce sont souvent les mêmes qui officient. Ils sont vivement remerciés pour leur investissement et, une fois de plus, il faut rappeler que, sans arbitres, il n'y a pas de compétitions possibles. Elle précise que la Ligue de Franche-Comté est une des rares ligues à disposer d'autant d'arbitres dans toutes les disciplines pratiquées.

Cette année encore, les formations et recyclages ont été régulièrement effectués par les Responsables Départementaux d'Arbitrage.

Pour clore son intervention, Bernadette PONTET remercie, à nouveau, tous les acteurs, compétiteurs, arbitres, bénévoles qui contribuent à la réussite de la vie sportive de la Ligue.

### **7-2 – Commission Entraînements et Formation**

La parole est donnée à M. Serge SUIF, Responsable Entraînements Ligue, qui dresse le bilan des sessions d'entraînements effectuées par les jeunes tireurs tout au long de la saison écoulée.

L'équipe régionale Pistolet a été renforcée avec 8 tireurs. L'équipe Carabine est composée de 10 tireurs. L'effectif pourrait être plus important car le niveau est assez élevé en Carabine mais une augmentation des effectifs ne permettrait pas un travail cohérent sur la base de 2 entraîneurs pour 10 postes de tir.

Sur ces entraînements Pistolet et Carabine 10 M, le ratio d'activité s'établit entre 7 H et 7 H 30 par journée, ce qui témoigne d'un important travail de fond.

Au printemps 2020, débiteront les stages Pistolet 25 M pour lesquels, malheureusement, le nombre de tireurs Cadets et Juniors est très réduit. Les stages Carabine 50 M seront lancés et se concentreront sur la discipline 3 X 20 car le 60 BC a été retiré des disciplines olympiques.

Un volet Para-Tir est désormais intégré dans les entraînements pour environ 2 à 3 tireurs Cadets et Juniors.

Un programme d'entraînements Plateaux (Skeet Olympique et Fosse Olympique) est également prévu pour 6 tireurs environ.

Serge SUIF précise que l'ensemble des encadrants intervient de façon totalement bénévole il se félicite de l'intégration progressive de jeunes encadrants, Initiateurs et/ou Entraîneurs, dans l'Equipe Technique Régionale.

Il indique aux dirigeants de sociétés présents qu'à la demande de la F.F.Tir, un courrier va être prochainement adressé aux clubs afin qu'ils désignent, en leur sein, un "Réfèrent Entraînement". Cette personne constituera un lien entre le club, le Responsable Entraînement Ligue et les instances fédérales. Au travers de cette relation avec les clubs, par le suivi au plus près du travail effectué en club et des résultats en compétitions régionales avant les divers Championnats de France, La F.F.Tir pourra avoir un regard plus complet sur le niveau des jeunes tireurs susceptibles d'intégrer les Collectifs Cadets Juniors, puis les Pôles Espoirs.

La parole est alors donnée à M. Olivier THEULIN, Responsable Formation de la Ligue, donne lecture du bilan de la Commission Formation de la Ligue pour la saison 2018-2019

Il donne le détail de l'ensemble des formations qui ont été dispensées au cours de la saison écoulée (*Annexe 3*) : 12 nouveaux Animateurs Cibles (dont 1 dame), 4 Initiateurs (dont 2 dames), 3 Entraîneurs Fédéraux (dont 1 dame), ces derniers ayant suivi plusieurs sessions de formation au CNTS de CHÂTEAUXROUX. Pour compléter ces formations, 1 Certificat de Qualification Professionnelle a été décerné à une licenciée Plateaux et 13 Initiateurs ont suivi, dans le cadre de la formation continue, une "sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap dans un club de tir".

Au cours de la saison écoulée, 135 validations de Cibles Couleurs ont également été effectuées auprès des licencié(e)s.

Pour la saison 2019-2020, les formations suivantes sont programmées :

Animateur Cible (formation déjà engagée avec 12 inscrits) - Initiateur Cible (début de formation en Janvier 2020 pour 11 postulants). Une formation "Jeune Encadrant" est également programmée pour des jeunes licencié(e)s à partir de 16 ans dans le but de former des Assistants-Entraîneurs. Des formations d'Animateur et Initiateur Plateaux sont prévues pour le printemps 2020.

Pour terminer son intervention, Olivier THEULIN rappelle qu'il est à la disposition des clubs pour toute question relative à la formation à l'adresse suivante :

**[rfl.tirfc@laposte.net](mailto:rfl.tirfc@laposte.net)**

Le Président remercie Serge SUIF et Olivier THEULIN pour leurs interventions et pour tout le travail effectué tout au long de la saison avec l'ensemble de l'Equipe Technique Régionale.

### **7-3 - Commission de Gestion Sportive**

*(Annexe 4)*

A la demande du Président, M. Fernand PACHECO, Responsable Compétition de la Ligue, donne lecture du détail des participations aux différents championnats régionaux pour l'ensemble des disciplines pratiquées en Franche-Comté.

Le Président remercie Fernand PACHECO pour l'ensemble du travail fourni tout au long de la saison par lui-même et par Commission de Gestion Sportive qui assure avec efficacité, en collaboration avec les clubs, sa mission qui est essentielle à l'action de la Ligue Régionale.

Il donne alors la parole à M. Marc-Olivier FONTAINE, Secrétaire-Adjoint de la Ligue et Président de la ST LA MIOTTE, qui présente un de ses licenciés présent à l'occasion de cette Assemblée Générale. Il s'agit de M. Alain QUITTET qui est membre de l'Equipe de France Carabine Para-Tir. Il vient d'obtenir une belle 7<sup>e</sup> place aux récents Championnats du Monde à SYDNEY et son programme pour la saison 2019-2020 se poursuivra avec 2 Coupes du Monde aux Emirats et au Pérou, puis les Championnats d'Europe en Slovénie avant de terminer ce parcours par les Jeux Olympiques de TOKYO.

Marc-Olivier FONTAINE rappelle le rôle important de M. Jean-Marie ARROYO, Référent Régional Para-Tir dans le développement de ces disciplines spécifiques, ainsi que le travail important réalisé au sein de la ST LA MIOTTE, mais également de la ST BESANCON et de la ST GRAND'COMBE-CHÂTELEU. Ces clubs engagent plusieurs tireurs dans les différentes compétitions avec des résultats très positifs et encourageants.

Pour clôturer ce point de l'ordre du jour, le Président renouvelle ses remerciements à l'ensemble des responsables des commissions pour le travail fourni sans relâche tout au long de la saison.

### **8 - Intervention de M. Francis COTTET - Conseiller Régional délégué à l'Innovation Sociale en charge du Sport, de la Jeunesse et de la Vie Associative**

Au nom de la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, M. Francis COTTET remercie la Ligue pour l'invitation faite à la Région d'assister aux travaux de l'Assemblée Générale. Il félicite la Ligue pour la qualité de l'organisation de cette Assemblée et la bonne tenue de l'ensemble des débats.

Il rappelle que la Région a mis le sport, la vie associative et la culture au premier plan de ses préoccupations. Sa politique sociale est basée sur le "Vivre ensemble" par le biais des associations, la lutte contre les discriminations, l'égalité Homme-Femme. Le sport en général, dont le Tir fait partie intégrante, s'inscrit pleinement dans cette dynamique et demeure une école de vie, un engagement citoyen et contribue à l'unité d'une nation.

Il se félicite que le Handisport soit au cœur du développement sportif de la F.F.Tir et de la Ligue Régionale. Il rappelle travail accompli par les sections Para-Tir des clubs franc-comtois.

Il termine son intervention en adressant tous ses encouragements à Alain QUITTET, Membre de l'Equipe de France Para-Tir pour les compétitions internationales qui vont jaloner la saison 2019-2020, il félicite l'ensemble des clubs pour leur action en faveur du développement sportif et remercie l'Assemblée Générale pour l'accueil qui lui a été réservé.

## **9 - Questions diverses**

### **9-1 - Rédaction des questions et vœux de la Ligue à présenter à l'Assemblée Générale Fédérale**

**9-1-A** - Georges MOURAND, Président de la ST HERIMONCOURT, évoque le problème de réglementation qui impose de n'utiliser que des armes à air ou à percussion annulaire lors des Journées Portes Ouvertes ou pendant les séances de découverte. Ces types d'armes ne correspondent pas forcément aux disciplines pratiquées au sein des clubs organisateurs de ces manifestations et cette réglementation est jugée trop restrictive par plusieurs clubs. Il serait donc souhaitable de soumettre cette question à l'examen de la F.F.Tir afin de modifier, le cas échéant, ce point de règlement.

**9-1-B** - Alain OLIEL, Président de la ST SAINT-VITOIS, revient sur la question de la plombémie dans les stands Indoor et demande si la Ligue ne pourrait pas créer une ligne budgétaire destinée à aider les clubs susceptibles d'être concernés par d'éventuelles mesures coercitives de remise aux normes sanitaires qui impacteraient lourdement leur budget. (pour mémoire : évaluation du coût de cette mise aux normes : 40 000 € par Club à minima)  
Il est rappelé que la Ligue peut examiner toute demande d'aide exceptionnelle mais ne peut pas assurer la charge financière de tous les travaux qui incomberaient aux clubs.

Comme indiqué au terme du rapport moral du Président, une question portant sur la mise en place d'un fonds de garantie, cautionné par la F.F.Tir, va être rédigée à l'intention de la F.F.Tir.

Après examen de ces 2 sujets, L'Assemblée Générale souhaite que deux propositions soient soumises, dans la rubrique "Questions Diverses", à l'examen de l'Assemblée Générale de la F.F.Tir qui se déroulera le 26 Janvier 2020.

M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale, et 2 représentants des clubs procèdent alors à la rédaction des 2 propositions suivantes :

#### **1 - Sur l'organisation des séances Découvertes et Portes Ouvertes :**

Autoriser d'autres armes et calibres que ceux qui sont actuellement préconisés pour la tenue des ces manifestations et établir une liste différente pour chacun de ces 2 types d'évènements.

#### **2 - Sur la mise en conformité sanitaire des stands Indoor (problème de plombémie) :**

Mettre en place un fonds de garantie, cautionné par la F.F.Tir, en prévision d'éventuelles mesures ministérielles imposant la mise aux normes des stands Indoor dont l'homologation actuelle deviendrait caduque (évaluation du coût de cette mise aux normes : 40 000 € / Club à minima)

Ces deux propositions sont soumises à l'examen et au vote de l'Assemblée Générale et adoptées à l'unanimité. Le Secrétaire Général transmettra ces questions au Secrétariat Général Fédéral afin qu'elles soient intégrées à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Fédérale, dans la rubrique "Questions Diverses".

### **9-2 - Rappel des dernières informations émanant de la F.F.Tir**

**9-2-A** - Le Président rappelle que le contrat d'assurance de groupe lié à la licence fédérale a été modifié depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2019. La F.F.Tir a changé de prestataire et a souscrit un nouveau contrat auprès de la SMACL, société mutualiste d'assurance des collectivités locales liée aux grandes mutuelles de la Fonction Publique. Selon les termes de ce nouveau contrat, le coût de l'assurance s'élève à 0,85 € par licencié contre 1,50 € pour l'ancien contrat et la couverture en Responsabilité Civile et Individuelle Accidents est garantie pour l'ensemble des licenciés pour la pratique du tir. Le Président rappelle qu'il appartient aux seuls clubs de souscrire, en cas de besoin, une assurance particulière destinée à leurs présidents pour garantir leur responsabilité civile dans le cadre de leur activité de dirigeants associatifs.

Le Président rappelle aux responsables des clubs présents que les dispositions à prendre en matière d'organisation de Journées "Portes Ouvertes" restent valables dans le cadre du nouveau contrat d'assurance, notamment l'obligation de déclaration préalable auprès de la F.F.Tir en envoyant le formulaire disponible sur le site de la F.F.Tir.

(Voir le site [www.fftir.org/accueil](http://www.fftir.org/accueil) - " Découvrir le tir" - "Pratique du Tir" – "Déclaration des Journées Portes Ouvertes").

Dans les mêmes rubriques, toutes les informations relatives à l'Assurance Fédérale sont également disponibles, ainsi que le nouveau formulaire de déclaration de sinistre en format PDF que vous pouvez télécharger sur le site fédéral :

[sinistres@fftir.org](mailto:sinistres@fftir.org)

**9-2-B** – Le Président rappelle les modalités de décompte du délai de 6 mois pour la délivrance d'un avis préalable. Le point de départ de ce délai est la date de paiement de la licence (à consulter sur ITAC "Historique des licences souscrites"). A partir d'une deuxième saison de pratique, le délai est calculé de la date de paiement de la licence N-1 jusqu'au 31 Août N-1, puis de la date de paiement effectif de la licence de la saison en cours jusqu'à la date de la demande d'avis préalable. Le délai de 6 mois est donc suspendu entre le 1<sup>er</sup> Septembre de la nouvelle saison et la date de paiement effectif de la licence. Dans ce cas de figure, il convient de sensibiliser les adhérents à la nécessité d'un paiement rapide de leur cotisation pour limiter la période de non-renouvellement, entre le 1<sup>er</sup> Septembre et le jour du paiement, qui allonge le décompte du délai de 6 mois.



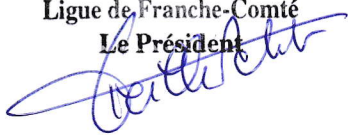
Le Président demande alors à l'Assemblée si quelqu'un souhaite encore intervenir. Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé par M. Pierre VIVIER, Secrétaire Général de la Ligue, le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et par lui-même.

Fait à BELFORT, le 10 Novembre 2019

Le Président,  
Jean VIEILLE-PETIT

Fédération Française de Tir  
Ligue de Franche-Comté  
Le Président



le Secrétaire Général,

Pierre VIVIER  
Fédération Française de Tir  
Ligue de Franche-Comté  
Le Secrétaire

